Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le 7 septembre à 19h30, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 1er septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

PRÉSENTS :
M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSÉS :
M. LEGAY

Secrétaires de séance :
Mme LEFEVRE – M. TOURAINE

M. le Maire ouvre la séance en remerciant chaleureusement la secrétaire de mairie, Mme Doignies de son aide malgré son arrêt maladie. Il remercie également ses adjoints pour leur support, ainsi que Mme Olive, secrétaire à la Communauté de Communes, d'être intervenue pour rédiger des actes officiels d'état civil.

M. le Maire avise le conseil que l'association Help qui devait venir présenter ses activités a prévenu qu'elle avait un contre temps et qu'il a décidé de reporter cette présentation à une date ultérieure.

AMENAGEMENT DU CITY STADE

M. le Maire informe le conseil, qu'en la période estivale, différentes nuisances lui ont été signalées notamment au city stade et que, de ce fait, l'emplacement des tables de pique-nique serait éventuellement à revoir. En prévision de l'arrière-saison, il propose que les tables de pique-nique soient démontées à la fin du mois de septembre afin d'être stockées et protégées de l'hiver. L'employé communal pourra ainsi les lasurer au printemps avant de les réinstaller. Le conseil en prend note et leur mise en place pour l'été prochain sera réétudiée.

REPARATION ET MISE EN SECURITE DU PONT DE BAYVEL

Dans le cadre du plan de relance ouvrages d'art « Programme national Ponts », Le CEREMA a mandaté GINGER CEBTP afin de réaliser un recensement des ouvrages d'art (ponts, buses et murs de soutènement) appartenant aux communes, évaluer leurs états, émettre des préconisations dans le cas d'éventuels dangers. Suite à la visite technique du bureau d'étude Ginger en date du 6 juillet 2022 sur la commune, M. le Maire a reçu un courrier du préfet de l'Eure et en donne lecture au conseil.

Ce courrier signale que le pont de Bayvel se désolidarise du garde-corps qui est lui-même fissuré. Des mesures immédiates ont été prises par une mise en place d'une barrière de sécurité et une signalisation du danger.

Différentes options de réparation sont proposées au conseil : béton, béton et bois, uniquement bois, métal et bois. Le conseil demande que différents devis soient demandés et étudiés par la commission travaux pour rendre sa décision ultérieurement.

DB2022-41 TRANSFERT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. le Maire informe le conseil municipal que la Loi de finances pour 2022, dans son article 109, a modifié l'article L.331-2 du code de l'urbanisme, rendant obligatoire pour la commune le reversement partiel ou total du produit de la taxe d'aménagement à l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) d'appartenance. La taxe d'aménagement permet principalement le financement des équipements publics (réseaux, voirie) communaux et intercommunaux dont vont bénéficier les futures constructions et futurs aménagements. Les délibérations (EPCI et communes membres) doivent être concordantes et prises au plus tard le 1er octobre 2022 pour une application au 1er janvier 2023. En cas de désaccord ou d'absence de vote, plusieurs voies de recours sont possibles :

-Un recours contentieux auprès du juge administratif après refus de délibérer

-Une demande d'inscription d'office du reversement après saisine de la Chambre Régionale des Comptes pour non-inscription d'une dépense obligatoire au budget.

M. le Maire termine en expliquant qu'il convient de définir une clé de répartition cohérente à l'égard des compétences respectives des collectivités et de leur politique d'aménagement du territoire afin de déterminer le taux de reversement du produit de la taxe d'aménagement des communes vers la communauté de communes et, qu'à la dernière assemblée de celle-ci, c'est un taux de 20% qui a rassemblé le plus de voix. M. le Maire constate qu'on retire encore un peu plus de recettes aux communes et le déplore même s'il ne remet pas en cause l'utilité de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Vote le taux de reversement du produit de la taxe d'aménagement des communes vers l'EPCI à 20 %.**
- **Autorise M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à cette présente délibération.**

DB2022-42 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SIRGSC (Syndicat Intercommunal de la restauration du groupement scolaire de Cormeilles)

M. le Maire notifie au conseil que la participation de la commune au SIRGSC pour l'année 2021 s'élève à 8 733 €. Mme Pautre signale que le prestataire va augmenter ses tarifs du fait de la hausse des prix des denrées alimentaires et que cela aura sans doute une incidence sur les sommes dues par les familles et les communes. Une réunion du syndicat est prévue le 20 septembre pour évoquer ce sujet. Elle informe également les membres du Conseil que 2 nouvelles personnes viennent d'être embauchées par le Syndicat de Cantine, à raison de 1h30 le midi.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'acquittement des sommes dues dont le montant est défini ci-dessus.

DB2022-43 CONVENTION AVEC LE CDG27 (Centre de Gestion de l'Eure) POUR LA MEDIATION OBLIGATOIRE

M. le Maire indique que le Centre de Gestion de l'Eure propose aux collectivités de signer une convention pour la mise en place de la Médiation Préalable Obligatoire (MPO) qui s'entend par tout processus structuré par lequel les parties en litige tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution amiable de leurs différends. Les procédures amiables sont un moyen de prévenir et de résoudre plus efficacement certains différends, au bénéfice des employeurs territoriaux qui peuvent souhaiter régler, le plus en amont possible et à moindre coût certains litiges avec leurs agents ainsi que des règles d'ordre public , des agents publics, qui peuvent ainsi régler, dans l'échange, leurs différends avec leurs employeurs de manière plus souple, plus rapide et moins onéreuse, des juridictions administratives elles-mêmes. La médiation préalable obligatoire (MPO) déclenche automatiquement un processus de médiation, interrompt le délai de recours contentieux et suspend les délais de prescription. Dans une durée estimée à trois mois maximum, le médiateur tente d'amener les parties à trouver un accord, formulé par écrit et susceptible d'homologation par le juge administratif. Il revient au centre de gestion, désigné médiateur comme personne morale, de désigner les personnes physiques le représentant, chacun pour ce qui le concerne. Le coût estimatif de la fonction est de 49,80 € / heure travaillée, (tarif actuel en 2022). La signature de la convention n'entraine aucune dépense. Seule la saisine d'un agent du médiateur et la mise en place de ladite médiation déclenche une tarification, à la charge exclusive de l'employeur.

Le conseil approuve à l'unanimité les termes de la convention afférente à cette délibération, autorise M. le Maire à la signer et à réaliser toutes autres formalités relatives à ce sujet. Le conseil prévoira l'inscription au budget des crédits estimés au moment de l'élaboration du budget de la commune.

DB2022-44 FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA COMMUNE

La commune doit s'acquitter de la somme de 12 734.31 €, représentant 10% des travaux de voirie engagés sur la route de Cavicourt, la Vallée au Lièvre, le Chemin de la Source et le Chemin du Manoir auprès de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge.

Le conseil donne son accord à l'unanimité à l'acquittement de cette somme et autorise M. le Maire à signer la convention afférente.

DB2022-45 COMPLEMENT DE DELIBERATION DB2022-39

M. le Maire rappelle au conseil qu'il a donné son accord au règlement d'une somme de 2 000 € à un avocat chargé de la défense de la commune suite à un recours déposé par un tiers au tribunal administratif. Or les frais d'honoraires s'élèvent à 2 197.99 € soit 197.99 € de dépassement. **Le conseil à l'unanimité donne son accord au règlement de ce dépassement.**

DEMANDE DE PERMISSION DE STATIONNEMENT D'UN HABITANT POUR LA RECHARGE DE SON VEHICULE ELECTRIQUE

M. le Maire informe le conseil qu'un habitant, souhaitant acquérir un véhicule électrique, sollicite l'autorisation de pouvoir se garer sur le trottoir devant chez lui pour pouvoir le recharger. Le conseil souhaite avoir plus de précisions concernant les modalités de ce stationnement (empiètement sur trottoir, chaussée etc…) avant de rendre sa décision. M. le Maire est en charge d'approfondir les détails de cette demande. Par ailleurs, M. le Maire indique qu'un emplacement de borne électrique sera prévu lors du réaménagement du bourg.

ELAGAGE POUR LE PASSAGE DE LA FIBRE OPTIQUE

M. le Maire tient à rappeler que les propriétaires sont tenus d'entretenir les abords des poteaux électriques sis sur leur(s) parcelle(s). Or, les intervenants en charge du passage de la fibre sont ralentis car l'élagage autour des poteaux électriques ou de poteau à poteau n'a pas été fait.

Les prochains lieux d'intervention sont la Catterie, la Chaule, le Boulay, Impasse de la Chapelle, Notre Dame des Mares. Un courrier sera adressé aux propriétaires pour qu'ils fassent le nécessaire afin de permettre aux travaux d'être réalisés dans les délais impartis.

DB2022-46 FRAIS DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR DEROGATION SCOLAIRE

M. le Maire rappelle au conseil que des enfants sont scolarisés à Blangy le Château et qu'il convient de régler les frais de participation de la commune à la communauté de communes Terre d'Auge soit :

- 260 € pour la période de septembre à décembre 2022
- 923.40 € pour la période de janvier à juillet 2021.

Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'acquittement des sommes dues.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Des dégradations ont été constatées à l'issue des locations de la salle des fêtes cet été. Mme Lefevre suggère de revoir la rédaction des contrats de location afin de se prémunir de tels désagréments à l'avenir : ainsi, les chèques de caution seront rendus dans un délai d'une semaine après la fin de la location et l'assurance devra couvrir la période totale de conservation des clés de la salle

M. le Maire notifie au conseil qu'il n'a toujours pas eu de nouvelles du maire de Cormeilles pour une rencontre relative aux **frais de participation de la commune aux écoles publiques de Cormeilles**. Par ailleurs, les comptes-rendus des réunions des écoles ne sont pas le reflet exact de ce qui s'y dit. M. le Maire mandate Mmes Pautre et Guehl, M. Legay pour être le relais entre Cormeilles et notre commune. Une délibération devra être prise lors de la prochaine réunion de Conseil pour savoir si la commune de Saint-Pierre-de-Cormeilles s'acquitte de sa participation ou non.

Les Riverains de la Calonne remercient la commune pour la subvention qui leur a été accordée.

Mme Lemoine signale que deux moutons ont été attaqués par un chien non tenu en laisse (et sont morts des suites de leurs blessures). **M. le Maire rappelle que tout détenteur de chien doit tenir son chien en laisse sur les lieux publics de la commune, chemins compris.**

M. Colas alerte sur l'état d'un des logements du lotissement. Il suggère que la SILOGE soit avertie afin de venir constater l'état de décrépitude des extérieurs.

Mme Pautre informe avoir été contactée par M. Dumont qui mène des recherches sur l'ancienne abbaye (détruite au moment de la Révolution). La Mairie n'a pas dans ses murs des archives aussi anciennes. M. Dumont sera mis en contact avec les propriétaires du terrain où se tenait autrefois l'abbaye.

Mme Dahinden signale que, pour les compteurs électriques Linky non communiquants, **EDF ne viendra plus relever les compteurs.** Un courrier sera envoyé à EDF pour demander dans quels délais les compteurs imposés par EDF deviendront communiquants. Certains compteurs ne sont pas faciles d'accès notamment pour les personnes à mobilité réduite (compteurs par terre dans l'herbe par exemple) et la relève individuelle peut être compliquée lorsqu'on doit en plus envoyer les chiffres sur internet.

Mme Guehl demande si **les tailles d'élagage des haies** faites par la communauté de communes sont ramassées par ses intervenants. M. le Maire précise qu'il appartient aux propriétaires de ramasser les débris laissés par terre et de s'en débarrasser. Par ailleurs, elle informe le conseil que les guirlandes commandées pour les fêtes de fin d'année ont été livrées.

M. Touraine présente un article qui paraîtra dans le magazine La Vie du 15 Septembre (disponible en librairie), présentant le Chemin de Croix de l'église de Saint-Pierre-de-Cormeilles.

M. Drumare suggère qu'une **nouvelle matinée citoyenne** soit programmée pour l'arrachage des mauvaises herbes dans le cimetière. Une date sera définie à l'automne.

Mmes Chapron et Dahinden, présidentes du comité des fêtes, prennent la parole pour l'organisation de la **Fête Saint-Matthieu**.

M. BABRE a été nommé Préfet de l'Eure, en remplacement de M. FILIPPINI nommé Préfet de la Région Réunion.

Le guide de l'hébergeur touristique réalisé par le service tourisme de la Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge en partenariat avec Eure Tourisme est disponible sur ce lien :
https://www.lieuvinpaysdauge-tourisme-normandie.fr/wp-content/uploads/2022/06/Guide-de-lh%C3%A9bergeur-Lieuvin-Pays-dAuge-Cormeilles.pdf

Le Foyer rural du Lieuvin organise ses premières **journées du Patrimoine en Lieuvin Pays d'Auge les 17 et 18 septembre 2022.**

La 2ème édition de la fête de la pomme et du cheval qui aura lieu le dimanche 25 septembre 2022 à Saint-Germain-la-Campagne

La chorale « Mélodies en Auge » reprend ses répétitions le 21 septembre 2022.

L'inauguration du chemin de croix de l'église communale aura lieu le 17 septembre 2022 à partir 14h30, suivi d'une messe à 18h00 et d'un vin d'honneur

Fin de la séance 23h00.

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

DB2022-41 TRANSFERT DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

DB2022-42 PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SIRGSC (Syndicat Intercommunal de la restauration du groupement scolaire de Cormeilles)

DB2022-43 CONVENTION AVEC LE CDG27 (Centre de Gestion de l'Eure) POUR LA MEDIATION OBLIGATOIRE

DB2022-44 FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA COMMUNE

DB2022-45 COMPLEMENT DE DELIBERATION DB2022-39

DB2022-46 FRAIS DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR DEROGATION SCOLAIRE

Saint-Pierre-de-Cormeilles
Normandie

Signatures membres du Conseil Municipal
7 Septembre 2022

Membres	Signatures
LESAULNIER Jacky	
DRUMARE Jean-François	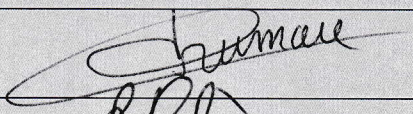
LEFEVRE Joëlle	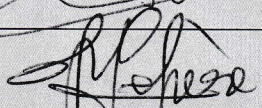
TOURAINE Gwenaël	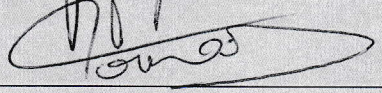
LOSIER Jacky	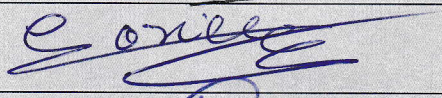
GUEHL Sophie	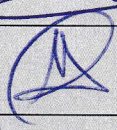
PAUTRE Hélène	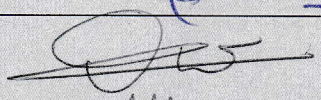
DAHINDEN Michèle	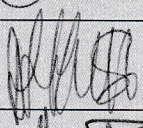
HAROU Pascal	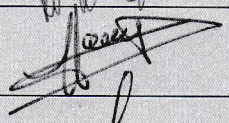
CHAPRON Muriel	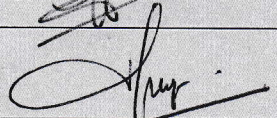
DELABARRE Christian	
LEGAY Philippe	Absent
PERDRIX Sophie	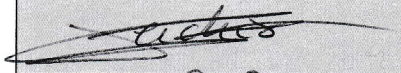
COLAS Christophe	
LEMOINE Isabelle	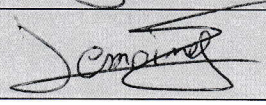

Mélodies en Auge
reprend ses répétitions !

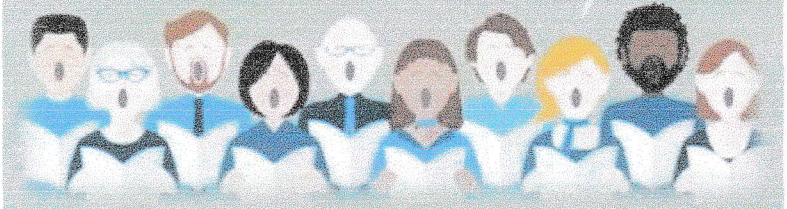

Si le chœur vous en dit, venez rejoindre la chorale le **21 septembre à 20 h** à Cormeilles, salle Paul Mare, avenue Jules Paysant, pour vocaliser sur des standards de la chanson française.

Le matériel exigé :
- La paire d'oreilles habituelles
- Un jeu de cordes vocales aiguisées

La qualité indispensable :
- De la bonne humeur à volonté !

Les voix masculines, très appréciées, sont les bienvenues puisque si rares et si splendides !

Contacts

melodies.en.auge@gmail.com

02 32 46 84 35

06 24 69 46 50

https://facebook.com/melodiesenauge/7

https://melodiesenauge.monsite-orange.fr/

Mélodies en Auge

Tel : 02 32 46 84 35 & 06 24 69 46 50

Melodies.en.auge@gmail.com

https://melodiesenauge.monsite-orange.fr/

https:www.facebook.com/melodies.en.auge.7

27260 Cormeilles

Tu as entre 6 et 10 ans et tu as envie de chanter dans un groupe ?
Parles-en à tes copains, puis tu en touches deux mots à tes parents.
Vous arrivez en bande de 10, 12 ou plus, ET …

On s'occupe du reste !

Le chef de chœur est dans les starting block, et nous, impatients de l'accueillir le mercredi de 10 h à 11 h salle Paul Mare à Cormeilles. Dis bien à tes parents de noter TOUTES les coordonnées qui figurent plus haut.

A bientôt !

17 & 18 SEPT. 2022

Foyer Rural du Lieuvin

organise ses 1res

Journées du Patrimoine

en Lieuvin Pays d'Auge

au Foyer Rural de Lieurey
Route de pont-Audemer
Lieurey

Venez découvrir :

3 Expositions (entrée libre)
9 h 30 / 12 h 30 & 14 h 00 / 18 h 30

Landaus anciens en association avec le Musée du landau de St Aubin de Scellon

Voitures anciennes Citroën en association avec le Club Citroën de Lieurey

Anciennes cartes postales de Lieurey

3 sites historiques
(réservation obligatoire)

à bord de voitures anciennes ou de votre véhicule personnel

Château des Champs - Lieurey
Parc & histoire
Samedi 10 h 00 & dimanche 16 h 00

Manoir du Bosc Giard - Noards
Parc & histoire
Samedi 14 h 00 & dimanche 10 h 00

L'Église - Epreville en Lieuvin
Rénovation & blasons
Samedi 16 h 00 & dimanche 14 h 00

- GRATUIT -

02 32 57 94 17

FOYER RURAL du Lieuvin

lpa Lieuvin Pays d'Auge

2ème édition

FETE DE LA POMME & DU CHEVAL

Saint-Germain-la-Campagne

sur le champ de foire (Eure - 27230)

Dimanche 25 septembre 2022

TOUTE LA JOURNEE

MARCHE DES PRODUCTEURS LOCAUX, ARTISTES ET ARTISANS

- **Les Trois pommes épagnoles** et sa Fari'pommes,
- La **Brasserie Saint Antonin** et ses bières artisanales,
- L'**Association Pomologique de Normandie** présentera l'histoire de La Pomme et en exposera une large variété,
- Le **Verger d'Idunn** proposera ses variétés précoces de pommes à la vente et donnera des conseils,
- La **Ferme du Gros Caillou** et son vinaigre balsamique de pommes,
- La **Ferme Beaulieu** avec les petits animaux de sa ferme pédagogique vous expliquera son activité de chevaux de sport, et proposera des démonstrations avec ses chevaux américains miniatures,
- **André Garey**, maréchal-ferrant,
- **De pattes en sabots**, artisan sellier, travaillera à l'ancienne sur place,
- **Maxime Leroux** et ses miels,
- **Christiane Mignonat** et ses confitures «maison»,
- La **Ferme des Gobettes** avec ses fruits et légumes issus de l'agriculture naturelle,
- La **Ferme du Caillou Marais** et ses semences paysannes reproductibles et plants biologiques,
- **Coussin Mal'lin** avec ses coussins en graines de lin qui pourra broder sur place (couverture...),
- **Yvan Barbieri** exposera des sculptures de fer et matériaux recyclés,
- **Méli Déco** avec toutes sortes d'objets de décoration et de gravure,
- **HVJ Tourneur sur bois** exposera ses créations artisanales sur bois, et pourra en réaliser sur place,
- **Le Chevalier Francoeur** proposera des trophées, des peluches, mais aussi des barbes à papa pomme verte,
- L'**Atelier du Bon Goût** et **Le Tosny** présenteront les produits de leur épicerie fine...

Toute la journée, un **food-truck (Las Vegas Burger)** et de la **restauration rapide (Le Saint Germain et l'Atelier du Bon Goût)** seront présents ! Ainsi que votre **Office de Tourisme !**

Toute la journée

DEMONSTRATION DE FORGE

André Garey, maréchal-ferrant vous propose des démonstrations de forge tout au long de la journée ! **Gratuit.**

BAPTEMES DE PONEYS

[Enfants]

Le centre équestre **La Bazane** propose des baptêmes de poneys ! **Gratuit.**

VIDE-SELLERIE

Venez vendre ou acheter votre matériel pour cheval et cavalier ! **Stand gratuit.** Inscriptions obligatoires **à l'Office de Tourisme.**

MAQUILLAGE

Lucie, vous propose de maquiller vos enfants sur le thème de la pomme et du cheval ! **Gratuit.**

Venez déguisés sur ce thème, un petit cadeau vous attend sur le stand de l'Office de Tourisme !

Départ entre 9h30 et 10h

[Cavaliers]

RANDONNEE EQUESTRE ET ATTELAGE AVEC POINTS PHOTOS

Afin de découvrir la campagne environnante, une randonnée/rallye équestre ou en attelage est proposé(e.) Des lieux d'arrêts obligatoires jalloneront le circuit afin de faire des poses photos et récolter des points. **Gratuit.** Inscriptions obligatoires **à l'Office de Tourisme.**

Départ à 10h (stand de l'Office de tourisme)

[À partir de 5 ans]

RANDONNEE PEDESTRE À LA DECOUVERTE DE LA BIODIVERSITE NORMANDE

Elodie, votre animatrice nature vous accompagnera sur cette randonnée d'environ 5 km afin d'en apprendre davantage sur le verger de pommiers à travers l'histoire, la relation patrimoniale et l'intégration au bocage normand. **Gratuit.** Inscriptions obligatoires **à l'Office de Tourisme.**

De 10h à 10h45

PRESENTATION DE LA RACE DU CHEVAL AMERICAIN MINIATURE

La Ferme Beaulieu vous propose une présentation de la race du cheval américain miniature ainsi qu'une démonstration des disciplines (attelage, treck, obstacle et show). **Gratuit.**

À partir de 10h30

PRESSAGE DE POMMES ET REALISATION DE CONFITURES

Démonstration de pressage de pommes et de réalisation de confitures avec le jus. **Gratuit.**

De 11h à 11h45

CONFERENCE « QUELLES VARIETES POUR PLANTER DANS MON VERGER ? »

Jean-Pierre Couturier, membre de l'**Association de Pomologie de Normandie** vous propose une conférence de 45 minutes qui sera suivie d'un temps pour les questions. **Gratuit.**

De 11h30 à 12h

DEMONSTRATION DU CHEVAL DE SPORT VS LE CHEVAL AMERICAIN MINIATURE

La Ferme Beaulieu vous propose une demonstration de sauts d'obstacles du cheval américain miniature par rapport au cheval de sport. **Gratuit.**

Départ à14h (stand de l'Office de tourisme)

[À partir de 5 ans]

RANDONNEE PEDESTRE À LA DECOUVERTE DE LA BIODIVERSITE NORMANDE

Gratuit. Inscriptions obligatoires **à l'Office de Tourisme.**

À partir de 14h

DEGUSTATION DES CHEFS SUIVIE DE LA REMISE DU TROPHEE DE LA POMME D'OR

Les chefs pâtissieurs commenceront leur dégustation des desserts à base de pommes confectionnés par les restaurateurs, traiteurs, boulangers ou pâtissiers du Lieuvin Pays d'Auge. Le Trophée de la «Pomme d'Or» réalisé par Yvan Barbiéri et Rosemary Rudland-Barbiéri sera remis pour récompenser le meilleur dessert (inscription préalable).

À partir de 14h30

PRESSAGE DE POMMES ET REALISATION DE CONFITURES

Démonstration de pressage de pommes et de réalisation de confitures avec le jus. **Gratuit.**

De 15h à 15h45

DEMONSTRATION DE GREFFAGE

Jean-Pierre Couturier, membre de l'**Association de Pomologie de Normandie** vous propose une démonstration de greffage sur son stand et pourra répondre à vos questions. **Gratuit.**

De 15h30 à 16h15

PRESENTATION DE LA RACE DU CHEVAL AMERICAIN MINIATURE

La Ferme Beaulieu vous propose une présentation de la race du cheval américain miniature ainsi qu'une démonstration des disciplines (attelage, treck, obstacle et show). **Gratuit.**

De 16h45 à 17h15

DEMONSTRATION DU CHEVAL DE SPORT VS LE CHEVAL AMERICAIN MINIATURE

La Ferme Beaulieu vous propose une demonstration de sauts d'obstacles du cheval américain miniature par rapport au cheval de sport. **Gratuit.**

À 17h

REMISE DES PRIX DU CONCOURS DE DESSINS

Toute la journée, votez pour vos dessins préférés sur le thème de la pomme et du cheval ! Les 3 gagnants (1 gagnant par catégorie 3/5 ans, 6/8 ans et 9/11 ans) se verront remettre des lots à cette occasion.

[Sous réserve de modifications et du programme définitif !]

Office de Tourisme

21, place du Général de Gaulle **27260 Cormeilles**
+33 (0)2 32 56 02 39

Bureau d'Accueil Touristique

1, route de montfort **27450 Saint-Georges-du-Vièvre**
+33 (0)2 32 56 34 29

Mairie de Saint-Germain-la-Campagne

Lieuvin Pays d'Auge en Normandie Office de Tourisme

Association Sangerminoise du Cheval

Imprimé par nos soins 03 09 2022
Liste non exhaustive - Réalisation OTLPA